

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 01 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal composé de 15 membres en exercice, convoqué par courrier en date du jeudi 26 août 2021, s'est réuni le mercredi 01 septembre 2021 à 20h00 à la mairie de la Commune de Valence sur Baïse, Place de l'Hôtel de Ville à Valence sur Baïse (Gers), sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA LANNAUD, Maire de la Commune de Valence sur Baïse.

ETAIENT PRESENTS : BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, RIERA MORETTON Muriel, PUYAL Jean-Pierre, BRETTE-GARCIA Béatrice, CAUBET Laure, DUFFILLOL Mathieu, MESTRE Monique, GUILLOT Aymeric, BERNAR Nathalie, THEVENOT Jean François

ABSENTE EXCUSEE :

ABSENTE :

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : BAGNAROSA Marie-Pierre a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, ROMANN Bernadette a donné procuration à THEVENOT Jean François, LAPEYRE Bernard a donné procuration à NOVARINI Michel, BLANCARD Michel a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse

SECRETAIRE : PUYAL Jean-Pierre

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 12 Juillet 2021**
 2. **Choix de l'organisme de prêt pour prolonger le court terme TVA (Ecole Maternelle et Logements)**
 3. **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) – Convention de mise à disposition de panneau dans le cadre « Un grand vert d'Armagnac ».**
 4. **Office National des Forêts (ONF) – Prorogation du document d'aménagement forestier de la forêt communale**
 5. **Aménagement Paysager de la Promenade du Boulevard du Nord – Validation du projet**
 6. **Aménagement Paysager de la Promenade du Boulevard du Nord – Validation de l'estimatif du projet**
 7. **Aménagement Paysager de la Promenade du Boulevard du Nord – Demande de subvention au Conseil Départemental du Gers**
 8. **Aménagement Paysager de la Promenade du Boulevard du Nord – Demande de subvention au Conseil Régional**
 9. **Suppression de la régie Centre d'Hébergement**
 10. **Suppression de la régie Photocopie**
 11. **Suppression de la régie Centre de Loisirs**
 12. **Suppression de la régie Port**
 13. **Modification de la régie Cantine Scolaire**
 14. **Décision modificative**
- Questions diverses

Madame le Maire de la Commune de Valence sur Baïse ouvre la séance en remerciant les conseillers municipaux présents.

Madame le Maire communique le nom des personnes qui ont donné procuration : BAGNAROSA Marie-Pierre a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, ROMANN Bernadette a donné

procuration à THEVENOT Jean François, LAPEYRE Bernard a donné procuration à NOVARINI Michel, BLANCARD Michel a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse

RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- 🚧 Suppression de la Régie Bibliothèque et rattachement à la régie Cantine Scolaire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**

DE RAJOUTER le point ci-dessus à l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 JUILLET 2021

Chaque membre du conseil municipal a reçu le compte rendu de la dernière séance du 12 Juillet 2021. Aucune observation n'est arrivée en mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**

D'APPROUVER le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 12 Juillet 2021.

CHOIX DE L'ORGANISME DE PRÊT POUR PROLONGER LE COURT TERME TVA (ECOLE MATERNELLE ET LOGEMENTS)

Madame le Maire rappelle que la Commune avait souscrit un prêt relais de 400 000 € qui doit être remboursé au 15 septembre 2021. Ce court terme correspond à la TVA des travaux de l'école maternelle et des logements.

Mais en raison de la pandémie, les travaux ont été différés. Le fonds de compensation de la TVA étant remboursé en N+2, le montant de la TVA perçu et restant à percevoir est :

- ✓ **2019** : 363 500 € dont TVA récupérée cette année soit **59 600 €**
- ✓ **2020** : 1 572 000 € dont TVA qui sera récupérée en 2022 soit **257 800 €**
- ✓ **2021** : 543 000 € dont TVA qui sera récupérée en 2023 soit **89 000 €**

Par conséquent, nous devons proroger ce court terme de deux ans. Trois établissements de prêts ont été contactés et deux ont répondu :

- ✓ Crédit Agricole au taux fixe de 0.69% d'où une annuité de 2 600 € et des frais de dossier à hauteur de 200 €
- ✓ Crédit Mutuel au taux fixe de 0.35% d'où une annuité de 1 960 € et des frais de dossier à hauteur de 400 €

LE CONSEIL MUNICIPAL :

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide :

DE CONTRACTER le court terme sur deux ans de 400 000 € auprès du Crédit Mutuel au taux de 0.39% avec des frais de dossier à hauteur de 400 €.

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Convention de mise à disposition de panneau dans le cadre « Un grand vert d'Armagnac »

Madame le Maire informe le conseil que le PETR « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural » a mis en place un panneau de 600 mm x 400 mm au Bois des Moines dans le cadre « Un grand vert d'Armagnac », panneau qui relate les différentes espèces d'arbres qui sont dans le bois. Pour permettre l'installation de ce panneau, Madame le Maire propose de signer la convention de mise à disposition avec le PETR qui a élaboré ce panneau conjointement avec l'ADASEA.

Monsieur Jean François THEVENOT demande si le panneau est déjà installé. Madame le Maire confirme l'installation du panneau au Bois des Moines.

Monsieur Jean François THEVENOT fait remarquer que la durée de cette mise à disposition est indéterminée et que la responsabilité et l'assurance sont à la charge de la Commune. Madame le Maire précise que le panneau restera en place tant qu'il sera en état et concernant l'assurance, c'est une assurance globale qui prend en compte tous les biens communaux.

Monsieur Jean François THEVENOT demande quels sont les 20 sites remarquables énoncés dans la Convention. Madame le Maire ne les connaît mais la question sera posée au PETR.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à la **majorité (une voix abstention, Madame Bernadette ROMANN)**, décide

DE SIGNER la convention pour permettre l'installation de ce panneau

OFFICE NATIONAL DES FORETS

Prorogation du document d'aménagement forestier de la forêt communale

Madame le Maire précise que la convention d'aménagement forestier de la forêt communale de Valence sur Baïse signé en 2008 arrive à échéance en 2022.

L'ONF (Office National des Forêts) propose de proroger de trois ans la convention de 2023 à 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide :

DE PROROGER le document d'aménagement forestier de la forêt communale de Valence sur Baïse de trois ans soit de 2023 à 2025.

RENFORCEMENT ELECTRIQUE POUR ALIMENTER L'APPARTEMENT SITUE 20, GRANDE RUE

Madame le Maire rappelle qu'au bâtiment situé 20, grande Rue, il existe un seul compteur électrique qui alimente le rez-de-chaussée et l'appartement à l'étage. Plusieurs fois par an, nous devons délibérer pour faire payer au locataire un forfait électrique (abonnement et consommation), calculé par l'intermédiaire d'un sous-compteur. Jusqu'ici il n'était pas possible de créer une nouvelle ligne électrique pour la mise en place d'un nouveau compteur.

Le SDEG (Syndicat d'Energie du Gers) propose d'effectuer un renforcement électrique qui nous permettrait de créer un compteur pour cet appartement. Pour cela, nous devons signer une convention avec le SDEG pour leur permettre de remplacer le câble installé le long de la façade du bâtiment du SLA par un câble un peu plus important.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

DE SIGNER la convention avec le SDEG pour leur permettre de remplacer le câble installé le long de la façade du bâtiment du SLA

AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA PROMENADE DU BOULEVARD DU NORD

Validation du projet

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Bureau d'études INGC a présenté à la dernière réunion de la commission Voirie, le plan d'Aménagement Paysager de la Promenade du Boulevard du Nord. Elle met à disposition le projet à l'ensemble des élus. Un seul changement a été opéré suite à cette réunion, l'aménagement de places de parking, derrière le jardin public, en lieu et place du belvédère proposé.

Monsieur Jean François THEVENOT regrette l'abandon du belvédère derrière le jardin public à la place de places de parking. Il demande s'il n'y a pas la possibilité de le maintenir pour garder ce point de vue sur la vallée de l'Auloue et si le coût serait différent. Madame le Maire précise que les deux autres belvédères sont maintenus. Concernant celui qui était présent derrière le jardin public, elle rappelle que c'est une ancienne décharge municipale, et le manque de stabilité ne permettra pas d'avoir des places de parking et le belvédère. Concernant le coût, il ne sera pas modifié avec les places de parking.

Monsieur Michel NOVARINI rajoute que les acacias morts ou malades seront abattus et donnera lieu à un grand belvédère tout le long du boulevard.

Monsieur Jean François THEVENOT demande si le projet sera présenté à la population surtout qu'il va y avoir une incidence sur la circulation de la grande Rue. Il rappelle que le bureau d'études était prêt à venir le présenter. Il demande également si la mise en place des refuges dans la grande Rue sera maintenue. Madame le Maire précise que le projet peut être présenté à la population, reste à définir comment. Elle précise que les refuges seront matérialisés dès que nous aurons le devis de peinture. Elle rajoute que les travaux ne débiteront pas avant l'attribution des subventions.

Monsieur Jean François THEVENOT demande si des barrières pour sécuriser ne seraient pas nécessaires le long de l'école. Monsieur Mathieu DUFFILLOL précise que lors de la présentation le bureau d'études a précisé qu'il y avait une bande enherbée entre la voirie et le chemin piétonnier. Monsieur Michel NOVARINI rajoute qu'il y a un plateau traversant et que la vitesse ne sera pas excessive. Madame le Maire précise que le plateau traversant sera une zone limitée à 30 km/h et que s'il le fallait, nous mettrions zone 20 km/h. Madame le Maire propose de faire une nouvelle réunion avec le Bureau d'Etudes pour régler ces questions et valider le projet pour lancer un appel d'offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

DE VALIDER le projet présenté par le Bureau d'Etudes INGC

Validation de l'estimatif du projet

Le projet est estimé à :

- ✓ Maîtrise d'œuvre : 25 500 € HT et 30 600 € TTC
- ✓ VRD : 255 281 € HT
- ✓ Espaces Verts – Mobilier : 90 072.73 € HT
- ✓ Eclairage Public : 100 000 €

Soit un Total de 470 853.73 € HT et 565 024.47 € TTC

Concernant le financement :

- ✓ DETR : 173 400 € (40 % du projet estimé par le CAUE à 433 500 € HT) hors éclairage public.
- ✓ SDEG (sur la partie Eclairage Public) : 30 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide :

DE VALIDER l'estimatif du projet présenté par le Bureau d'Etudes INGC

Demande de subvention au Conseil Départemental du Gers

Concernant le financement de ce projet, Madame le Maire précise qu'il est possible de demander une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 20 % soit 94 170 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide

DEMANDE une subvention au Conseil Départemental du Gers à hauteur de 20 % de l'estimatif du projet soit 94 170 €

VALIDE le plan de financement suivant.

PLAN DE FINANCEMENT				
	Montant des travaux	Montant subventionnable	Pourcentage	
DETR	470 853,73 €	433 500,00 €	40%	173 400,00 €
CONSEIL REGIONAL	470 853,73 €	282 200,00 €	30%	84 660,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	470 853,73 €	470 853,73 €	20%	94 170,00 €
AUTOFINANCEMENT				118 623,73 €
Total				470 853,73 €

Demande de subvention au Conseil Régional

Concernant le financement de ce projet, Madame le Maire précise qu'il est possible de demander une subvention au Conseil Régional à hauteur de 30 % soit 84 660 € sur la partie subventionnable soit 282 200 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide

DEMANDE une subvention au Conseil Régional à hauteur de 30 % du montant subventionnable soit 84 660 €

VALIDE le plan de financement suivant.

PLAN DE FINANCEMENT				
	Montant des travaux	Montant subventionnable	Pourcentage	
DETR	470 853,73 €	433 500,00 €	40%	173 400,00 €
CONSEIL REGIONAL	470 853,73 €	282 200,00 €	30%	84 660,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	470 853,73 €	470 853,73 €	20%	94 170,00 €
AUTOFINANCEMENT				118 623,73 €
Total				470 853,73 €

SUPPRESSION DE REGIES

Centre de loisirs - Port

Madame le Maire rappelle que les compétences « Gestion du Port » et « Péri-scolaire » ont été transférées à la Communauté des Communes par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Par conséquent ces deux régies qui géraient la fréquence des enfants au Centre de Loisirs et l'occupation des bateaux sur le port de la Commune n'ont pu lieu d'être et Madame le Maire propose de les supprimer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide :

DE SUPPRIMER les régies du « Port » et du « Centre de Loisirs »

Bibliothèque – Photocopie – Centre d'hébergement

Madame le Maire informe le conseil qu'une réorganisation des services et par conséquent du fonctionnement a été opéré au 01 janvier au sein du Trésor Public qui s'appelle maintenant, Service de la Gestion Comptable de Condom.

Dans la réorganisation des services, les agents administratifs ne peuvent plus déposer d'argent si la somme n'est pas supérieure à 50 €. Sachant que dans le cadre de la régie, il y a obligation de déposer tous les mois, ce n'est pas possible pour les régies bibliothèque, photocopie et centre d'hébergement.

Par conséquent, à la demande de Madame BABOU, Responsable du Service de Gestion Comptable de CONDOM, Madame le Maire propose de supprimer les régies « photocopie », « bibliothèque » et « centre d'hébergement » et de les rattacher à la régie « cantine scolaire ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide :

DE SUPPRIMER les régies « photocopie », « bibliothèque » et « centre d'hébergement » et de les rattacher à la régie Cantine Scolaire

MODIFICATION D'UNE REGIE

Cantine Scolaire

Madame le Maire précise qu'au vu de l'énoncé précédent, il est nécessaire de se prononcer sur le rattachement des régies « photocopie », « bibliothèque » et « centre d'hébergement » à la régie « Cantine Scolaire ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide :

DE RATTACHER les régies « photocopie », « bibliothèque » et « centre d'hébergement » à la régie « Cantine Scolaire »

DECISION MODIFICATIVE

Budget Commune

Madame le Maire informe le conseil que nous venons de percevoir les fonds correspondant à la vente des terrains pour les futurs logements du Toit Familial du Gers.

Afin de pouvoir passer les écritures comptables, et de mettre à jour l'actif de la Commune, Madame le Maire propose de voter la décision modificative suivante :

- Diminution du 2111 (Terrains nus) : 45 000.00 €
- Augmentation du 024 (Produits de Cession) : 45 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

METTRE EN PLACE la décision modificative suivante :

- Diminution du 2111 (Terrains nus) : 45 000.00 €
- Augmentation du 024 (Produits de Cession) : 45 000.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Marie-Thérèse BROCA LANNAUD

Commerce : Elle informe le conseil d'avoir reçu la demande d'une personne qui souhaiterait s'installer sur la place du marché. Elle confectionne des plats cuisinés, à emporter, et aurait besoin de 11 mètres. Les deux restaurateurs ne sont pas opposés puisque ce n'est pas de la consommation sur place. Le conseil est favorable à l'unanimité.

Marché flottant : Elle informe le conseil qu'elle a été invitée à une réunion avec l'Office de Tourisme de la Ténarèze et la Communauté des Communes pour la mise en place d'un marché flottant. Ce marché flottant se tiendrait au Port de Valence sur Baïse, la Commune de Condom n'ayant pas donné suite, pour la journée du patrimoine, le samedi 18 septembre de 10h à 19h. L'office de tourisme contacterait les exposants des mardis de l'été. Il souhaiterait une banda, la boîte à jouer et les canoés de Beaucaire pour animer la journée. Un apéritif, financé par la Communauté des Communes, serait organisé à midi. Une réunion se tiendra lundi 06 septembre à 08h30 à la mairie pour finaliser la journée et détailler l'aide matérielle que la Commune devra mettre en place. Monsieur Jean François THEVENOT, Madame Muriel RIERA MORETTON et Monsieur Michel NOVARINI participeront à cette réunion.

Michel NOVARINI

Désamiantage : La partie désamiantage et pose du bac acier est terminée. Les arènes vont pouvoir devenir fonctionnelles dès ce week-end. Il reste les rives et les cheneaux à poser.

Service technique : La murette qui longe le jardin public a été nettoyée avec un karcher et les grilles seront repeintes.

Rentrée scolaire : Les institutrices sont ravies des travaux qui ont été réalisés à l'école primaire.

Monique MESTRE

Sentier botanique : Il faudrait refaire les escaliers au début du sentier botanique, côté salle des fêtes.

Panneaux des lieux-dits : Madame Monique MESTRE demande quand est-ce qu'ils vont être mis en place. Michel NOVARINI précise que les panneaux ont été triés par secteur et seront posés prochainement.

Chats errants : Pour terminer la dernière opération, il manque 8 chats à attraper. Un mot sera réalisé sur Facebook par Madame Muriel RIERA MORETTON pour faire connaître l'opération et signaler les chats errants.

Journée citoyenne : Serait-il possible d'organiser une journée citoyenne pour nettoyer le sentier botanique. Madame le Maire propose de l'organiser avec la Commission Sentier Botanique.

Jean-François THEVENOT :

Centre de Loisirs Couloupitchou : Il a été rapporté à Monsieur Jean François THEVENOT que le Centre de Loisirs « Couloupitchou » a été fermé 15 jours pendant les vacances d'été. Madame le Maire lui confirme mais précise que ce n'est pas un état de fait de la Municipalité. C'est le CIAS de la Ténarèze lors du transfert de la compétence Périscolaire qui a instauré ces quinze jours de fermeture qui n'existaient pas auparavant. Elle propose que les parents fassent remonter l'information au Président du CIAS et la Commune appuiera cette requête.

Forum des associations : Monsieur Jean François THEVENOT a appris tardivement l'organisation de ce forum qui a été initié par la Présidente du Judo Club Valencien. Il regrette que la Mairie n'ait pas pris le relais pour l'organisation surtout que cela avait été évoqué en conseil ; Madame le Maire précise que c'est la Présidente du Judo qui en a été à l'initiative. Monsieur Aymeric GUILLOT demande si la mairie ne pourrait pas offrir un apéritif. Madame le Maire informe que le Comité des Fêtes a fait une demande d'autorisation de buvette. Monsieur Jean-Pierre PUYAL rajoute qu'à l'issue du forum, il sera temps de constater s'il doit être plus structuré.

Panneau pour le parking : Monsieur Georges LUCY a demandé à Monsieur Jean François THEVENOT s'il n'était pas possible de mettre un panneau signalant le parking au Boulevard du Nord. Madame le Maire précise que dans le cadre des travaux d'aménagement du Boulevard du Nord, le parking sera signalé au sol par de la peinture. Madame le Maire rappelle à Monsieur Jean François THEVENOT qu'il avait donné un accord verbal pour poser un panneau sur sa façade et souhaiterait un courrier de confirmation. Monsieur Jean François THEVENOT ajoute qu'il sera fait.

Automnales : Monsieur Jean François THEVENOT demande quand est-ce qu'aura lieu les Automnales. Monsieur Jean Pierre PUYAL précise qu'elles auront lieu les 7 et 8 octobre.

Mathieu DUFFILLOL :

Voirie : Monsieur Mathieu DUFFILLOL informe que dans le cadre des travaux de la Communauté des Communes de la Ténarèze, le revêtement, enrobé à froid, du chemin du Bouch débutera prochainement et le bicouche sur le chemin menant à Bourdille débutera fin septembre.

Refuge dans la Grande Rue : Nous sommes toujours dans l'attente des devis de peintures pour réaliser les refuges dans la Grande Rue.

Aymeric GUILLOT :

Projet des architectes : Monsieur Aymeric GUILLOT demande un retour de la rencontre avec les étudiants qui devaient rendre un rapport sur la Commune de Valence sur Baise et notamment la liaison entre la Bastide et l'Abbaye de Flaran. Madame le Maire précise que cette seconde rencontre n'a pas été à la hauteur des attentes pour deux raisons : Absence des étudiants et absence de l'étude de liaison entre la Bastide et l'Abbaye. Seul point positif, la présentation d'une maquette que nous n'avons pas pu conserver et pour laquelle ils ont demandé une participation. Monsieur Aymeric GUILLOT demande si le projet ne pourrait pas être présenté au village. Madame Muriel RIERA MORETTON précise qu'ils s'étaient engagés à envoyer leur présentation par mail, mais rien n'a été reçu. Monsieur Jean-Pierre PUYAL précise que les étudiants doivent revenir cette année universitaire.

Archives : Le fils de Monsieur Charles CANEZIN a donné gracieusement des archives (25 classeurs) sur l'histoire du basket à Valence.

Jean-Pierre PUYAL :

Bibliothèque : Elle rouvre à partir du 08 septembre, tous les mercredis de 10h à 12h avec obligation du Pass Sanitaire. Monsieur Aymeric GUILLOT demande s'il ne serait pas possible d'ouvrir un autre moment afin que les enfants des écoles puissent la fréquenter. Monsieur Jean-Pierre PUYAL précise que cela dépend de la disponibilité des bénévoles.

Jumelage de Rixheim : Une délégation de Rixheim a été invitée le week-end à venir. Dans le cadre de cette visite, les historiens de Rixheim proposent une exposition sur l'évacuation des Alsaciens sur Valence sur Baise à la Cavéa du 03 au 30 septembre.

Fin de séance 21h35